

Les besoins de logement chez les Inuit du Canada, 1991

Introduction

Bien que l'aide des gouvernements en matière de logement ait permis à une large proportion d'Inuit d'avoir un toit abordable au-dessus de leur tête, beaucoup continuent d'habiter des logements qui sont surpeuplés et souvent en deçà des normes de qualité. Le présent numéro du *Point en recherche et développement* présente un survol des conditions de logement des Inuit et examine les principales causes de leur haut niveau de besoins en matière de logement.

Les données

Ce numéro présente de l'information et des données provenant principalement de tableaux spécialement créés à l'aide des deux plus riches et complètes sources d'information disponibles sur les conditions de logements des Autochtones au Canada : *l'Enquête auprès des peuples autochtones* et le Recensement de 1991. Pour évaluer les besoins en matière de logement des Inuit, on a appliqué à ces données les normes de logement du modèle des besoins impérieux de logement de la Société canadienne d'hypothèques et de logement. On considère qu'un ménage éprouve des besoins impérieux de logement lorsque son logement ne répond pas à au moins l'une des normes de qualité, de taille ou d'abordabilité, et que son revenu ne lui permet pas d'habiter un logement locatif qui répond à ces mêmes normes.

Résultats

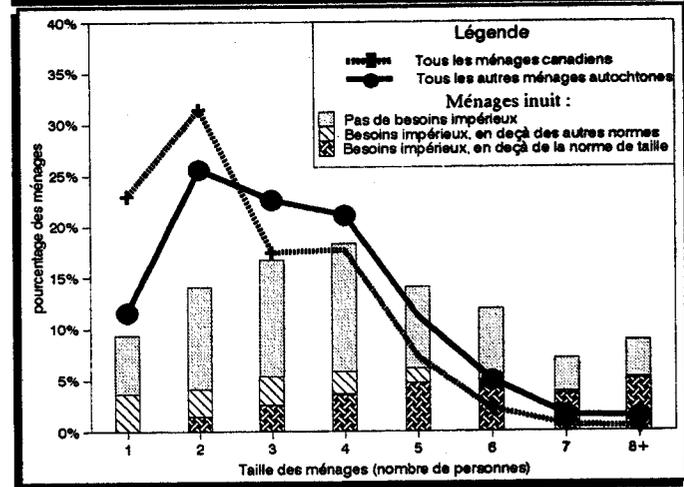
Portrait général

En 1991, 36 080 personnes, formant 9 655 ménages, se sont identifiées en tant qu'Inuit. Quarante pour cent des ménages Inuit éprouvent des besoins impérieux de logement, ce qui représente 47 % des individus du peuple inuit.

Le fait qu'une proportion notablement plus élevée de personnes que de ménages inuit éprouvent des besoins impérieux de logement met en évidence l'un des problèmes à la source de leurs besoins de logement : le surpeuplement. Il est presque trois fois plus probable que les ménages inuit soient aux prises avec des

Le surpeuplement est le principal problème des ménages inuit.

Figure 1 : Proportion des Inuit, des autres Autochtones et des ménages canadiens selon la taille qui ont des besoins impérieux, avec problème de taille du logement pour les ménages inuit



This publication is also available in English under the title: *Housing Need among the Inuit in Canada, 1991*

besoins impérieux de logement et que leur logement ne réponde pas à la norme définissant la taille convenable que les autres ménages autochtones et plus de 20 fois plus probable que les ménages non autochtones. En tout, 26 % des ménages inuit ont des besoins impérieux de logement et vivent un problème de surpeuplement.

Le surpeuplement est lié au fait que chez les Inuit, les ménages comptent un grand nombre de membres. Les ménages inuit comptent en moyenne 4,3 personnes, comparativement à 3,3 personnes chez les autres Autochtones hors réserves et à 2,7 personnes chez les non-Autochtones. La figure 1 fait voir qu'une très forte proportion de ménages inuit comptent 5 personnes ou plus. Elle permet aussi de constater qu'une forte proportion de ces ménages sont aux prises avec des besoins impérieux de logement et que le surpeuplement en est une cause importante.

Les raisons suivantes expliquent pourquoi les ménages inuit comptent davantage de membres et pourquoi leur logement est surpeuplé :

- une très forte proportion des ménages inuit ont des enfants de moins de 15 ans;
- dans le passé, la brièveté de l'espérance de vie a eu pour effet de restreindre la population de personnes âgées chez les Inuit, alors que, dans la population en général, ces personnes vivent dans des ménages plus petits;
- une culture qui encourage les familles élargies, conjuguée à une pénurie de logements dans beaucoup de communautés nordiques et éloignées, est responsable du grand nombre de ménages de grande taille et de la forte proportion de familles comptant des enfants de 15 ans et plus.

Ces facteurs sont particulièrement importants parmi les 68 % de ménages inuit qui résident dans de petites collectivités rurales¹, lesquelles sont presque toutes situées dans le Grand Nord.² Dans ces communautés, 84 % des ménages inuit ont des enfants et 29 % sont des familles étendues. Le taux de ménages ayant des besoins impérieux est généralement élevé dans ces collectivités et le surpeuplement est un problème grave. Ainsi, des études ont démontré que le surpeuplement chez les Inuit est un facteur de causalité dans la propagation des maladies, ces maladies étant une cause fréquente de l'invalidité de longue durée. Le niveau de besoins impérieux de logement est même plus élevé, quelle que soit la région, lorsque les ménages élargis comprennent une personne invalide ou un chef de famille monoparentale.

Corrélatifs économiques des besoins impérieux de logement

L'incidence élevée des besoins impérieux de logement est très étroitement liée à la faiblesse des revenus des ménages en question, particulièrement dans le Grand Nord, où la construction et l'entretien des logements coûtent cher. Ainsi, le revenu moyen des ménages dans les Territoires du Nord-Ouest ne correspond qu'à 61 % de celui des ménages non autochtones, et par personne, ce rapport est de 44 % comparativement à la population non autochtone.³

Les faibles revenus sont largement tributaires des caractéristiques d'emploi et de scolarité des adultes inuit de moins de 55 ans. Seule une minorité des Inuit en âge de travailler sont sur le marché du travail, et parmi ceux qui travaillent, beaucoup occupent des emplois semi-qualifiés et non qualifiés. Cette situation est surtout attribuable au fait qu'une large proportion des Inuit non âgés ont un faible niveau de scolarité et que le Grand Nord a une base économique limitée. En outre, de nombreux Inuit du Grand Nord gagnent leur vie, au moins partiellement, par des activités de subsistance et de troc en nature qui ne produisent tout simplement pas de revenu en argent.

Remarquablement, en dépit d'un revenu moyen très faible, 10 % de l'ensemble des Inuit et 6 % seulement de ceux qui habitent le Grand Nord ont des besoins impérieux de logement et consacrent 30 % ou plus de leur revenu au logement. Les problèmes d'abordabilité sont donc assez faibles, ce qui est attribuable à deux

¹ Les collectivités ou secteurs ruraux sont définis comme étant ceux qui n'ont pas atteint une population d'au moins 1 000 personnes ou d'au moins 400 personnes par kilomètre carré lors du recensement précédent (1986).

² On entend par Grand Nord la région qui comprend le Yukon, les Territoires du Nord-Ouest, le Labrador et, en gros, la moitié septentrionale du Québec.

³ Le revenu moyen par personne correspond au revenu moyen disponible pour chaque membre d'un ménage.

facteurs : un très grand nombre de ménages inuit du Grand Nord habitent un logement subventionné et les assistés sociaux des Territoires du Nord-Ouest reçoivent de l'aide sociale le montant intégral de leur loyer. Cependant, la faiblesse des revenus a des conséquences importantes sur la proportion d'Inuit qui ont des besoins impérieux de logement parce que, de ce fait, pour beaucoup d'entre eux, le choix se trouve limité à des logements sociaux modestes et de petite taille. Il en résulte que les grandes familles et beaucoup de ménages qui cohabitent avec d'autres en raison de la pénurie de logements sociaux occupent souvent des habitations qui ne répondent pas à la norme actuelle relativement à la taille du logement.

Variation des besoins de logement selon les régions

Les besoins de logement impérieux chez les Inuit sont plus importants dans le Grand Nord, où 75 % des ménages inuit et 90 % de la population inuit sont situés. Quarante-cinq pour cent des Inuit de cette région ont des besoins impérieux de logement, comparativement à 24 % de ceux qui résident ailleurs au Canada. Dans le Grand Nord, le niveau de besoins impérieux varie considérablement d'une région à une autre, le plus faible étant dans le Nord du Québec (Nunavik) avec 29 % et le plus élevé (55 %), dans le secteur qui deviendra le Nunavut (voir la figure 2). Dans le Grand Nord, la proportion de ménages éprouvant des besoins impérieux atteint des sommets dans les petites collectivités rurales, telles Nain, Arviat et Rankin Inlet, comparativement aux grands centres comme Yellowknife, Iqaluit ou Inuvik.

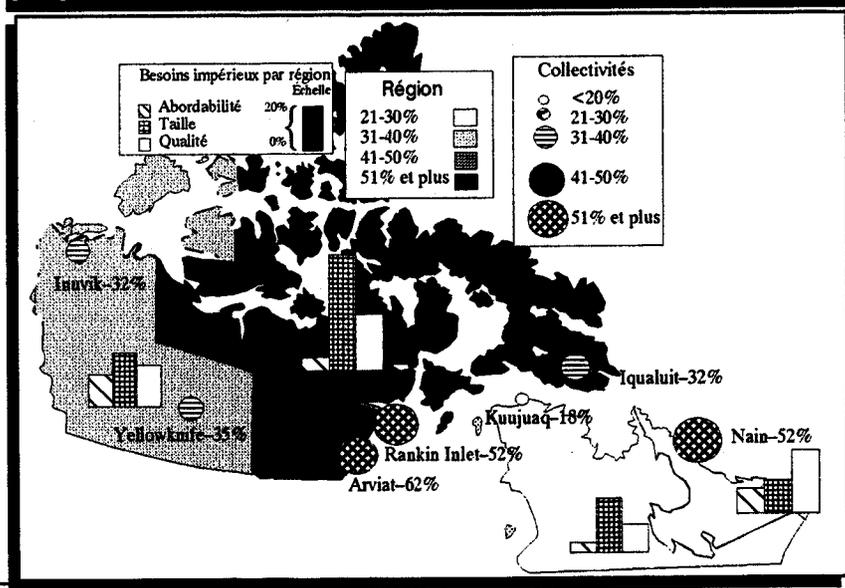
Dans le Grand Nord, l'importance des besoins impérieux de logement est étroitement liée au surpeuplement. Les problèmes de surpeuplement sont plus graves dans les logements locatifs, qui pour la plupart sont des logements publics. Les Inuit sont majoritairement locataires dans deux régions du Grand Nord : Nunavik (96 %) et le futur Nunavut (91 %). Toutefois les problèmes de surpeuplement se concentrent surtout parmi les ménages locataires de cette dernière région, où 45 % des locataires éprouvent des besoins impérieux et habitent un logement trop peuplé.

En outre, 16 % des ménages inuit éprouvent des besoins impérieux et habitent un logement qui ne répond pas à la norme de qualité, soit beaucoup plus que les 9 % enregistrés chez les autres Autochtones et six fois plus que dans la population non autochtone. Presque tous les ménages qui ont des besoins impérieux de logement et dont le logement est en mauvais état habitent le Grand Nord, principalement dans les petites collectivités rurales.

Près d'un logement sur cinq au sein du parc de logements sociaux habités par les Inuit du Grand Nord n'est pas de qualité convenable, même si ceux-ci sont relativement neufs. Cette situation est attribuable à un certain nombre de facteurs. Dans le Grand Nord, les logements subissent souvent une détérioration prématurée en raison de l'usure prononcée attribuable au surpeuplement. De plus, les conditions climatiques extrêmes et la nécessité de passer la plus grande partie de l'année à l'intérieur accélèrent la détérioration des matériaux, en particulier dans les logements surpeuplés. En outre, beaucoup de logements subissent une certaine détérioration parce que leurs occupants préparent les produits de la chasse, de la pêche et de la cueillette à la maison. Enfin, à l'extérieur du parc de logements sociaux locatifs, la faiblesse des revenus et les frais d'entretien élevés rendent les logements très inabordables.

Il y a
davantage
de ménages
éprouvant
des besoins
impérieux
de logement
chez les Inuit
du futur
Nunavut.

Figure 2 : Niveau de besoins impérieux parmi les Inuit selon la région et dans différentes collectivités inuit, avec proportions en deçà des normes de besoins impérieux



Au Labrador, une proportion importante du parc de logements ne dispose pas d'installations de distribution d'eau et d'égout permettant l'existence de toilettes adéquates. À la différence des autres régions du Grand Nord, une forte proportion des ménages inuit à faible revenu sont propriétaires au Labrador, ce qui traduit l'influence dans la région du Programme fédéral de logement pour les ruraux et les Autochtones. Bien que le pourcentage de propriétaires aux prises avec des besoins impérieux de logement (30 %) soit bien en deçà de celui des locataires dans le reste du Grand Nord, il est le double de celui des propriétaires inuit du reste du pays. Soixante-dix-sept pour cent des propriétaires inuit du Labrador qui éprouvent des besoins impérieux de logement vivent dans des logements qui ne répondent pas à la norme de qualité.

Conclusion

La taille des ménages, une offre insuffisante d'habitations et des logements qui sont souvent trop petits font que 40 % des ménages inuit sont considérés comme étant aux prises avec des besoins impérieux parce qu'ils vivent des problèmes fréquents et graves de surpeuplement. En outre, il arrive souvent que les ménages inuit éprouvent des besoins impérieux de logement et habitent des logements en mauvais état même s'ils sont relativement neufs. Les logements des Inuit sont susceptibles de se détériorer rapidement en raison du surpeuplement, du climat extrême et de la préparation du produit de la chasse et de la cueillette à la maison. Beaucoup de ménages inuit du Grand Nord n'ont qu'un choix de logement limité. Ils habitent des logements surpeuplés et en mauvais état parce que leurs revenus sont faibles et qu'ils n'ont pas les moyens d'acheter ou d'entretenir des logements répondant adéquatement à leurs besoins. En même temps, peu de ménages inuit éprouvent des besoins impérieux de logement tout en consacrant 30 % ou plus de leurs revenus aux frais de logement parce qu'une très forte proportion des Inuit habitent dans la seule option de logement dont ils disposent - un logement social subventionné modeste et de petite taille.

Ce numéro de *Le point en recherche et développement* a été publié grâce à un programme de recherche collective qui vise à mieux comprendre les conditions de logement actuelles des Autochtones au Canada. L'information provient d'études approfondies portant sur les Autochtones et leurs conditions de logement à l'échelle du pays. Pour obtenir plus de renseignements sur le contenu de ce numéro, communiquer avec M. John Engeland, Division de la recherche, par téléphone au (613) 748-2799 ou par courrier électronique à l'adresse : jengelan@cmhc.e-mail.com

Recents numeros de la serie Le point en recherche et developpement

La SCHL effectue et finance une vaste gamme de projets de recherche portant sur les aspects sociaux, économiques et techniques du logement. Ce numéro de *Le point en recherche et développement* fait partie d'une collection de documents visant à informer le lecteur sur la nature et l'étendue de ces activités.

Pour obtenir plus de renseignements sur la recherche en matière de logement, communiquer avec :

Le Centre canadien de documentation sur l'habitation
Société canadienne d'hypothèques et de logement
Bureau C1-200
700, chemin de Montréal
Ottawa (Ontario)
K1A 0P7
Tél. : 1-800-668-2642

- Numéro 27** Les conditions de logement chez les peuples autochtones au Canada
- Numéro 28** Perspectives à long terme du logement : augmentation des ménages de 1991 à 2016
- Numéro 29** Les services écoénergétiques et le secteur résidentiel
- Numéro 30** La collectivité intégrée : une étude des nouvelles normes d'aménagement foncier
- Numéro 31** Les conditions socio-économiques et de logement des familles monoparentales - Profil tiré du Recensement 1991
- Numéro 32** Les conditions socio-économiques et de logement des jeunes couples - Profil tiré du Recensement 1991
- Numéro 33** Les conditions socio-économiques et de logement des familles immigrantes - Profil tiré du Recensement 1991
- Numéro 34** Les besoins de logement des familles monoparentales autochtones hors réserves au Canada

La SCHL n'est pas responsable des dommages, des pertes ou des dépenses résultant de la publication de ce document.